

BUREAU EXÉCUTIF

VENDREDI 15 NOVEMBRE 2019 - INSEP

| | |
|--|--|
| Présent(s) | BAUDRAND Jacky, BIGOT Pierre, CHABANNES Emmanuel, GEFFROY Christine, GOSSE Cédric, LESCURE Philippe, PY Alexandre, SOIN Patrick, VIDIL Andrée. |
| Invité(s) à titre consultatif | FRITSCH Guillaume, MAZE Benjamin, SAINT-JEAN Bernard SAMMUT Thierry (après-midi) |
| Absent(s) excusé(s) | Anne-Charlotte DUPONT |

Plus de la moitié des membres du Bureau Exécutif étant présent, dont au moins deux membres parmi le Président, le Secrétaire Général et le Trésorier Général, le Président Philippe LESCURE, souhaite la bienvenue aux participant.e.s et ouvre la séance.

| | |
|---|----------|
| 1 Décisions à prendre | 2 |
| 1.1 Budget prévisionnel 2020 | 2 |
| 1.2 Marketing - contrats de régie marketing | 3 |
| 1.3 Déplacements Jeux Olympiques & Paralympiques Tokyo 2020 | 3 |
| 1.4 Evolution de la valorisation de la formation des clubs labellisés : mise en place d'un crédit formation | 4 |
| 1.5 Evolution droits de mutation / droits de formation | 4 |
| 1.6 Convention Pierre Fabre / demande de remboursement | 5 |
| 1.7 Clubs F.F.TRI. spécifiques "Raid" et pénalités d'arbitrage 2020 | 6 |
| 1.8 Embauches "CDD formateur occasionnel" | 6 |
| 1.9 Réglementation des Épreuves Nationales 2020 | 6 |
| 2 Sujet de Fond - Présentation : | 9 |
| 2.1 Présentation Haut niveau (Thierry Sammut) | 9 |
| 3 Informations | 9 |
| 3.1 Calendrier des réunions 2020 | 9 |

Le Président LESCURE fait savoir qu'il se rendra ce soir à Marseille afin de pouvoir assister au colloque médical co-organisé avec la Fédération Française de Cyclisme. Le Président de la Fédération Française de Cyclisme, Michel CALLOT, sera lui aussi présent à cette occasion.

1 Décisions à prendre

1.1 Budget prévisionnel 2020

Emmanuel CHABANNES, Trésorier Général, rappelle les orientations budgétaires validées par le BE du 31 août / 1er septembre 2019 :

- **Année olympique : (+50 k€)**
 - primes olympiques et paralympiques
 - 50 k€ fonds propres supplémentaires sur les lignes abondées par le ministère
 - communication pré et post JO/JP

- **Année électorale : (+50 k€)**
 - obligation de tenir une 2eme AG
 - réduction des réunions institutionnelles en fin d'année (fin de mandat / période de campagne électorale) : suppression du séminaire des présidents de ligue, réduction du nombre de réunions physiques du BE / CA / commissions...

- **Relations internationales : (+50 k€)**
 - accueil du congrès ITU. Lors du dépôt de candidature auprès de l'ITU, il a bien été précisé que la F.F.TRI. n'irait pas au-delà de cette somme.

- **Administration**
 - Gestion du CNDS en interne sans recrutement supplémentaire. Cette gestion du CNDS en interne permet d'effectuer des économies en évitant les embauches ou la sous traitance.
 - Gel des modifications des réglementations sportives en 2020.

Le projet de budget 2020 est présenté au BE à l'équilibre en tenant compte des orientations ci-dessus et des éléments ci-après (liste non exhaustive) :

- **Au niveau des produits :**
 - estimation de croissance de nos licences (+5% soit +169 k€)
 - estimation de partenariats nouveaux de 50 k€
 - estimation de subvention d'aide à la production TV de l'Agence Nationale du Sport de 45 k€
 - estimation de subventions d'aide à l'organisation congrès de l'ITU de 45 k€
 - estimation d'une diminution du nombre de pass compétition par rapport à la réalisation budgétaire 2019 (-40 k€)

Le Trésorier Général précise que, dans l'hypothèse où les recettes prévisionnelles ne seraient pas réalisées, il sera nécessaire de revoir les charges à la baisse pour maintenir l'équilibre budgétaire.

- **Au niveau des charges :**
 - augmentation de 50 k€ des fonds propres sur les lignes abondées par le ministère
 - participation de 50 k€ de la F.F.TRI. pour l'organisation du congrès ITU
 - tenue de 2 Assemblées Générales physiques (dont l'AG électorale) pour 100 k€
 - prise en compte du coût du déplacement / hébergement / restauration des 2 élus se rendant aux JO / JP (cf [point déplacement JO/JP](#))
 - augmentation des lignes d'amortissement, principalement liée au logiciel Espace Tri 2.0
 - augmentation du coût d'assurance au regard de l'évolution estimée du nombre de licences

- réduction du nombre de réunions physiques (séminaire des présidents de ligues, réunions BE / CA / commission de fin d'année)
- réduction des frais de production TV liée à l'absence de direct TV sur l'une des épreuves nationales
- baisse de la compensation des pass compétition des ligues Provence Alpes Côte d'Azur et Auvergne Rhône Alpes (sur la base de la dégressivité proposée par le BE cf PV du CA du 28 septembre 2019)
- reconduction du budget 2019 (validé en AG) sans revalorisation pour la plupart des autres lignes (accord cadre, communication et marketing, vie sportive...)

Emmanuel CHABANNES, Trésorier Général, précise que les primes olympiques ne sont pas budgétées car les JO / JP sont des événements exceptionnels qui n'ont lieu que tous les 4 ans et que les primes olympiques seront considérées comme des charges exceptionnelles prises sur nos fonds propres.

Un budget rectificatif sera étudié après la tenue des Jeux Olympiques et Paralympiques en fonction des résultats.

Jacky BAUDRAND, Vice-président en charge de la Communication, du Marketing et des Relations Extérieures, sollicite un budget complémentaire afin de pouvoir réaliser de la communication spécifique aux Jeux Olympiques et Paralympiques. En l'absence de recettes nouvelles à cette date, il n'est pas possible de débloquer de fonds supplémentaires. Jacky BAUDRAND se rapprochera du Trésorier Général d'ici au 15 février 2020 après avoir étudié les possibilités de réorientations de certaines de ses actions de communication et en affinant ses besoins. Le Trésorier Général se positionnera, à cette date, au regard des recettes enregistrées.

1.2 Marketing - contrats de régie marketing

Jacky BAUDRAND, Vice-président en charge de la Communication, du Marketing et des Relations Extérieures, propose d'utiliser les services de deux régies marketing pour rechercher des contrats de partenariats.

Le BE valide cette proposition et donne son accord pour la signature des contrats de régie correspondants.

Jacky BAUDRAND fait savoir qu'il va également lancer un appel à partenariat sur différents périmètres (équipement, nutrition, roues, etc...).

1.3 Déplacements Jeux Olympiques & Paralympiques Tokyo 2020

Le BE du 15 juin 2018 avait décidé, à la majorité, de limiter les déplacements aux JO au Président fédéral (prise en charge financière par le CNOSF au titre de la délégation officielle) au Vice-président en charge du Haut Niveau, et au Vice-président en charge de la Communication et du Marketing. Celui ci a également décidé que la parité de présence JO et JP est nécessaire.

Le BE confirme cette décision.

La présence aux Jeux Paralympiques reste à déterminer. Il rappelle que tout autre dirigeant souhaitant se déplacer sur les JO/JP 2020 le fera à sa charge.

1.4 Evolution de la valorisation de la formation des clubs labellisés : mise en place d'un crédit formation

Lors du BE du 14 juin 2019, le principe suivant de valorisation de la formation des clubs labellisés avait été acté :

- pour les clubs labellisés 1 étoile : prise en charge à une hauteur de 100% du coût pédagogique d'un BF5 formé dans l'année.
- pour les clubs labellisés 2 étoiles : prise en charge de 50% du coût pédagogique d'un BF4 formé dans l'année.
- pour les clubs labellisés 3 étoiles : prise en charge à une hauteur de 100% du coût pédagogique d'un BF4 formé dans l'année.

Afin de ne pas limiter les clubs dans les formations fédérales pouvant être suivies, il est proposé de faire évoluer le principe acté au BE du 14 juin 2019 vers un système de **crédit-formation** mobilisable pour les formations fédérales BF5/BF4/BF3/Santé, valable jusqu'au 31/12 de l'année qui suit l'obtention du label, pour des licenciés du club :

- pour les clubs labellisés 1 étoile : crédit formation de 200€
- pour les clubs labellisés 2 étoiles : crédit formation de 400€
- pour les clubs labellisés 3 étoiles : crédit formation de 700€

Le BE valide à l'unanimité l'évolution du principe acté au BE du 14 juin 2019 vers le système de crédit-formation proposé.

Il est à noter que si tous les clubs labellisés consomment leur crédit-formation en 2020, cela représentera une enveloppe de près de 59 k€. A ce jour la ligne budgétaire concernée est intégrée dans le "portefeuille" de lignes pilotées par la Direction Technique Nationale bien qu'il s'agisse d'une ligne qui ne fasse pas l'objet d'un financement de la part du ministère. Le montant à budgéter dépendant strictement des orientations politiques fédérales, il est précisé qu'il ne sera pas possible de respecter l'orientation donnée en septembre (+50 k€ de fonds propres au regard de l'année des Jeux Olympiques et Paralympiques) si cette ligne est portée à 59 k€. Pour le budget 2020, la ligne concernée est présentée à 25 k€ et dans cette configuration, l'enveloppe des + 50 k€ de fonds propres est respectée par la DTN.

Le BE valide le principe de ne pas intégrer les éventuels dépassements de cette ligne dans le calcul des fonds propres affectés au "portefeuille" de lignes pilotées par la Direction Technique Nationale.

1.5 Evolution droits de mutation / droits de formation

Il est proposé de modifier les règles de calcul des "droits de formation" :

- en prenant en compte le label Club Excellence Jeune avec proportionnalité financière en rapport aux paliers actuels (1250€, applicable uniquement pour la première année d'ancienneté. Au delà le montant pris en compte sera celui du label Ecole de Triathlon obtenu l'année précédente).
- en prenant en compte uniquement les sportifs de nationalité française inscrits sur l'une des listes ministérielles françaises (précision absente jusqu'alors) pour le niveau 1
- en alignant les places prises en compte chez les hommes et les femmes Minimes, Cadets, Juniors :
 - pour les championnats de France de Triathlon : places de 1 à 16
 - pour les championnats de France de Duathlon, Aquathlon : places de 1 à 8

- en supprimant la prise en compte du class triathlon afin de ne retenir que les résultats en situation de compétition.

Le BE valide le principe des modifications proposées et demande que ces dernières soient partagées suffisamment tôt avec les membres du CA dans la mesure où elles devront être validées par le CA avant d'être soumises pour approbation à l'Assemblée Générale, organe compétent en matière d'adoption des tarifs des droits de formation et de mutation.

Calendrier décisionnel :

- Présentation au CA du 21 mars 2020 pour validation.
- Présentation à l'AG du 4 avril 2020 pour adoption

1.6 Convention Pierre Fabre / demande de remboursement

Les laboratoires Pierre Fabre ont signé une convention avec la F.F.TRI. visant à mettre en place un projet qui avait pour objectif de favoriser la qualité de vie, l'autonomie et la pérennisation à la pratique de l'Activité Physique Adaptée auprès de deux groupes de dix personnes suivies dans un programme spécifique sur une période d'une année. Deux chartes "Qualité de Vie et Pérennisation de l'Activité Physique" ont ensuite été signées avec deux clubs (ASPTT MULHOUSE et METZ TRIATHLON) pour réaliser ce projet.

En contrepartie de la réalisation des engagements pris, la F.F.TRI. a versé 3000€ à chacun de ces deux clubs et un versement de 1000€ supplémentaires est prévu à l'issue de la réalisation du projet.

Le club ASPTT MULHOUSE n'a pas atteint 100% des objectifs, mais cela n'a pas soulevé d'observation de la part des laboratoires Pierre Fabre au regard des démarches engagées par le club.

Le club METZ TRIATHLON n'a pas réalisé les actions demandées. De ce fait les laboratoires Pierre Fabre ont demandé la restitution de la quote part de subvention versée à ce club.

Compte tenu de ces éléments, les membres valident à l'unanimité :

- ***le fait de verser au club ASPTT MULHOUSE les les 1000€ supplémentaires dont le versement était prévu à l'issue de la réalisation du projet.***
- ***le fait de ne pas verser au club de METZ TRIATHLON les 1000€ supplémentaires dont le versement était prévu à l'issue de la réalisation du projet.***
- ***le fait de demander au club de METZ TRIATHLON le remboursement des 3000€ déjà versés par la F.F.TRI.***
- ***le remboursement aux laboratoires Pierre Fabre de la quote part de subvention correspondante.***

Un courrier à la signature de Mme Anne Charlotte DUPONT, Vice Présidente en charge du médical et du Sport Santé, ainsi que de Patrick POULET, chargé de mission Santé Loisir Bien être, sera adressé aux clubs concernés.

1.7 Clubs F.F.TRI. spécifiques "Raid" et pénalités d'arbitrage 2020

A titre transitoire pour les années 2018 et 2019, le BE des 19 & 20/01/2018 avait décidé :

- que le système de mise à disposition d'arbitres / pénalité financière ne s'applique pas aux clubs (ou sections) spécifiques Raids identifiés par la "mission Raid".
- qu'en parallèle, la mission Raid aura pour objectif sur cette olympiade de développer le nombre de "référents Raids" fournis par ces clubs identifiés au plan national. Ces derniers sont chargés de l'instruction des dossiers d'organisation Raid déposés auprès des Ligues Régionales et d'intervenir en conseil ou appui auprès de l'organisateur lorsque nécessaire. Il est précisé que, dans le cas où un dossier ne pourrait être examiné par défaut d'un "référent Raids" régional, c'est à la mission Raid que reviendra l'étude du dossier concerné.

Le BE décide à l'unanimité de maintenir cette disposition transitoire en 2020 et remercie la mission Raid de bien vouloir communiquer aux ligues régionales la liste des clubs (ou sections) F.F.TRI. spécifiques Raids pour le 31/12/2019 au plus tard .

1.8 Embauches "CDD formateur occasionnel"

Pour animer des formations coaching triathlon santé de niveau 2, il est proposé de conclure des "CDD Formateur occasionnel" avec les 3 intervenants ci-dessous :

- Olivier COSTE : CDD d'une journée
- Koen VAN LANDEGHEM Merci : CDD de deux jours
- Virginie PICQUART : CDD de trois jours

Le BE décide de valider ces 3 embauches en CDD "Formateur occasionnel" pour les durées mentionnées ci-dessus.

1.9 Réglementation des Épreuves Nationales 2020

Les modifications réglementaires proposées sont les suivantes :

1.3 Arbitrage

1.3.1 Conduites des athlètes

1.3.1.3 Tenue

-> Suppression :

"Les bras ne peuvent pas être couverts sauf si les conditions météorologiques le justifient. La décision est prise par le Délégué Technique Référent et l'Arbitre Principal.

Sur les courses de format Distances L et supérieur, les athlètes sont autorisés à porter des trifonctions descendant jusqu'aux coudes. Dans le cas de l'utilisation d'une tenue en deux parties, elles doivent rester jointives et le torse ne doit pas être vu pendant l'épreuve."

1.5 Réclamation, contestation, demande de dérogation

Suppression de la possibilité de remettre en mains propres les réclamations (hors Raids et SwimRun) ;

Ajout des spécificités des Championnats de France Raids dans les Règles communes aux Épreuves Nationales.

2.2 Règles communes à toutes les Épreuves Nationales :

2.2.1 Généralités

-> Modification de la date limite de prise de licence pour s'inscrire à une étape :

- ~~en l'absence de mutation : au plus tard 15 jours avant l'épreuve concernée.~~ Doit être licencié au moment de l'inscription de l'équipe.

2.3 Championnats de France Individuels Jeunes

2.3.2 Conditions de participation

- **Le Championnat de France individuel de Duathlon & Aquathlon :**
 - Modification du nombre de Quota supplémentaire maximum accordé par la CEN à la demande expresse d'une ligue de ~~20~~ à 5

2.9 Championnat de France de SwimRun

Compétition

Le Championnat de France se déroule sur les formats M et L lors d'une même manifestation

- o M : distance précisée entre 16 et 20 km - (16 km > fort dénivelé - 20 km > Faible dénivelé)
- o L : distance précisée entre 30 et 35 km - (30 km > fort dénivelé - 35 km > Faible dénivelé)

Selon le nombre de participants les championnats se dérouleront en 1, 2 ou 3 vagues séparant les équipes féminines, mixtes et masculines.

Accès à la compétition

Les championnats sont accessibles aux licenciés F.F.TRI. juniors, seniors et vétérans, licenciés compétition (Licence validée au moment de leur inscription)

Les équipes sont constituées de licenciés issus d'un même club. Le nom de l'équipe sera le nom du club. Dans le cas où plusieurs équipes d'un même club participent un numéro d'ordre sera précisé à l'inscription. S'agissant d'équipe de club les licenciés pourront être de nationalités différentes.

Classement

Les vainqueurs du classement individuel du challenge Swimrun F.F.TRI. de l'année n-1 seront invitée avec l'équipier de leur choix (du même club) au championnat de France M. Le montant de l'inscription à la course sera pris en charge par l'organisateur du championnat.

2.10 Championnat de France des Jeunes des Ligues Régionales de Triathlon

Conditions de participation :

~~-> Un seul athlète de nationalité étrangère maximum est accepté dans la composition de l'équipe.~~

Classement :

~~-> Dans chaque catégorie, une seule équipe par ligue peut accéder au podium.~~

2.12 Championnats de France des Clubs de Triathlon et Duathlon

2.12.1 Tableau récapitulatif d'accès et de fonctionnement des D1, D2, D3

-> Passage du Championnat de France des Clubs Féminins de Division 2 de Duathlon de Type B en Type A ;

2.12.3 Championnat Type B (Élimination Directe) - Description des règles de course

2.12.3.1 Conditions de participation

-> Modification nombre de quotas d'équipes pour les ½ finales D2/D3 : de 20 équipes à 18 équipes maximum

2.12.2 Championnat Type A - Description des règles de course

2.12.2.2 Conditions de course

Aire de départ :

A l'entrée de l'aire de transition, chaque responsable ~~capitaine~~ d'équipe (coach ou athlète) appose son nom et émarge la composition de l'équipe. Après émargement, il est remis les identifications des coachs (2 maximum par équipe). Ces derniers devront revêtir une tenue de club.
[...]

~~Deux coachs maximum par équipe clairement identifiés par le badge délivré par l'organisateur sont autorisés dans l'aire de transition. Ces derniers devront revêtir une tenue de club.~~

2.12.4 Liste des pénalités :

Non-respect des horaires prévus sur l'exposé de course

-> ~~Appel de l'équipe en dernière position lors de la procédure de départ~~

1er retard = Appel de l'équipe en dernière position lors de la procédure de départ

2e retard = Appel de l'équipe en dernière position + **5 points de pénalité**

3e retard = Appel de l'équipe en dernière position + **10 points de pénalité**

Forfait d'équipe sur une étape :

Pour chaque forfait d'équipe sur une étape d'un Championnat de type A, une facture de pénalité d'un montant de 1000 € sera adressée au club.

50% du montant sera versé à l'organisateur de l'épreuve sur laquelle l'équipe était absente ou considérée comme « forfait » .

Ajout :

Pour la saison 2020 et pour le Championnat de France des Clubs de Division 2 de Duathlon Féminins uniquement, cette pénalité est minorée à 150 €

Le BE décide de valider les propositions de modifications détaillées ci-dessus.

2.12 Championnats de France des Clubs de Triathlon et Duathlon

2.12.2 Championnat Type A - Description des règles de course

Suppression de l'obligation de participation à la Coupe de France des Clubs de Division 1 & 2 de Triathlon et Duathlon.

Le BE précise que cette proposition sera préalablement soumise pour avis au clubs de D1 lors de la réunion des clubs. En cas d'avis favorable de leur part, cette proposition sera considérée comme étant validée par le Bureau Exécutif (1 abstention).

2 Sujet de Fond - Présentation :

2.1 Présentation Haut niveau (Thierry Sammut)

Thierry SAMMUT, chargé de mission Performance Olympique et Paralympique 2020, rappelle les résultats des équipes de France olympiques et paralympiques sur les championnats de l'année:

- Triathlon: Vincent Luis, Champion du Monde
- Paratriathlon: Alexis Hanquiquant, Champion du Monde (2017,2018,2019)
- Triathlon Relais Mixte: France, Champion du Monde (2015, 2018, 2019)
 - Emilie Morier / Léo Bergère / Cassandre Beaugrand / Vincent Luis

Un retour est fait sur l'épreuve de Tokyo. Il est évoqué l'importance d'avoir un encadrement technique qualifié en nombre suffisant pour pouvoir assumer l'ensemble des actions à assurer sur place, et être en capacité d'adaptation. Également, un investissement sur les appareils de récupération pour les sportifs est nécessaire pour optimiser ce temps contraint. Les conditions climatiques nécessitent une attention toute particulière, ce qui est prévu dans le plan d'action 2020.

- Test event de Tokyo:
 - Tri F : Emilie Morier (12), Cassandre Beaugrand (19), Léonie Périault (20), Sandra Dodet (38)
 - Tri H: Pierre Le Corre (8), Léo Bergère (44), Dorian Coninx (DNF)
 - Triathlon Relais Mixte : France (1)
 - Paratriathlon : Ahmed Andaloussi (PTWC 2ème), Arnaud Grandjean (PTVI 7ème), Alexis Hanquiquant (PTS4 2ème)

Concernant les JO / JP 2020 de Tokyo, il sera nécessaire :

- d'effectuer des repérages (Seimei no Mori / Fujikawaguchiko / Tokyo)
- de prévoir l'acclimatation à la chaleur
- d'appréhender les particularités du site (hôtel hors village, parcours...)
- de prévoir l'encadrement Technique, Médical et Paramédical suffisant

A la date de ce jour, la F.F.TRI. compte :

- pour les JO : 2 dossards femmes / 3 dossards hommes / 1 équipe de Triathlon Relais Mixte
- pour les JP : 2 PTWC H / 1 PTS2 F / 1 PTS4 H / 1 PTS5 F / 1 PTS5 H / 1 PTVI F / 2 PTVI H

L'annonce de la sélection olympique sera réalisée fin mai 2020, avec une conférence de presse prévue fin mai 2020. Un remplaçant par genre est envisagé, sa prise en charge étant sur les fonds fédéraux.

Pour mémoire, les courses olympiques sont prévues le Lundi 27 juillet à 7h30 (course Hommes), le Mardi 28 juillet à 7h30 (course Femme) et le Samedi 01 août à 8h30 (relais mixte), et les courses paralympiques sont prévues les Samedi 29 et Dimanche 30 août.

Il est évoqué les différentes options concernant la participation aux épreuves des jeux olympiques (épreuves individuelles), à savoir faire l'impasse sur l'épreuve individuelle pour se préserver pour l'épreuve par équipe, prendre le départ de l'épreuve individuelle avec des consignes particulières qui pourraient amener dans certains cas à un arrêt au cours de l'épreuve, ou bien participer sans consignes sur l'épreuve individuelle. L'objectif fédéral et ministériel est rappelé, celui d'obtenir des médailles dont de l'or. L'analyse des résultats depuis 2018 montre un potentiel de médaille en triathlon homme (Vincent Luis) et en triathlon relais mixte. Les choix qui interviendront seront faits pour garantir l'obtention des meilleurs résultats sur les épreuves où la France a un fort potentiel de médaille.

Thierry SAMMUT profite de son intervention au BE pour demander si sa présence aux JO/JP est prévue au titre de sa mission Performance Olympique et Paralympique 2020. Emmanuel CHABANNES, Trésorier Général, indique que les questions de déplacement aux JO/JP ont été traitées par le BE du 15 juin 2018 : les déplacements aux JO / JP sont limités au Président fédéral, Directeur Technique National (le président et le DTN sont pris en charge par le CNOSF au titre de la délégation officielle), au Vice-président en charge du Haut Niveau, et au Vice-président en charge de la Communication et du Marketing. Tout autre dirigeant souhaitant se déplacer sur les JO / JP 2020 le fera à sa charge. Thierry SAMMUT demande à ce qu'une position soit prise par rapport à l'objet de la mission dont il a eu la charge depuis le début du mandat.

3 Informations

3.1 Calendrier des réunions 2020

| | |
|--------------------------|--|
| Mardi 7 janvier 2020 | BE TEL |
| Vendredi 17 janvier 2020 | BE PHYSIQUE SIÈGE FÉDÉRAL |
| Mardi 28 janvier 2020 | BE TEL |
| Mardi 11 février 2020 | BE TEL |
| Mardi 25 février 2020 | BE TEL |
| Vendredi 6 mars 2020 | BE TEL VALIDATION DES COMPTES |
| Mardi 10 mars 2020 | CA TEL |
| Vendredi 20 mars 2020 | BE PHYSIQUE LIEVIN |
| Samedi 21 mars 2020 | CA PHYSIQUE LIEVIN |
| Mardi 31 mars 2020 | BE TEL |
| Vendredi 3 avril 2020 | BE PHYSIQUE VALENCE |
| Samedi 4 avril 2020 | AG VALENCE |
| Dimanche 5 avril 2020 | CA PHYSIQUE VALENCE OUVERT AUX LR |
| Mardi 14 avril 2020 | BE TEL |
| Mardi 28 avril 2020 | BE TEL |
| Vendredi 15 mai 2020 | BE PHYSIQUE SIÈGE FÉDÉRAL |
| Vendredi 19 juin 2020 | BE PHYSIQUE PARIS |



Samedi 20 juin 2020

Mardi 7 juillet 2020

Mardi 21 juillet 2020

Vendredi 18 septembre 2020 ?

Vendredi 25 septembre 2020 ?

Jeudi 15 octobre 2020

Mardi 20 octobre 2020

Mardi 10 novembre 2020

Vendredi 27 novembre 2020

Samedi 12 décembre 2020

CA PHYSIQUE PARIS

BE TEL

BE TEL

BE PHYSIQUE SIÈGE FÉDÉRAL

BE PHYSIQUE SIÈGE FÉDÉRAL

CA TEL

BE TEL

BE TEL

BE PHYSIQUE SIÈGE FÉDÉRAL

AG ELECTIVE

Le Président LESCURE clôture la séance et remercie les membres du Bureau Exécutif pour leur participation.

Philippe LESCURE
Président

Pierre BIGOT
Secrétaire Général